

ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE, ON ACCÉLÈRE !

PETIT GUIDE DE L'ÉCOMOBILITÉ

2023/2024



Favoriser les mobilités douces, encourager l'activité physique, accompagner l'apprentissage du vélo, sécuriser les abords des écoles, autant d'actions mises en œuvre au Bouscat dans le cadre du Projet Educatif de Territoire Génération Alpha depuis 2021 vers Le Bouscat 2030. Pour cette année scolaire 2023-2024, le dispositif « Rues aux écoles » s'élargit à 4 jours/semaine sur deux écoles du centre-ville. Un pas de plus pour la sécurisation des abords des écoles et la santé globale.

« RUES AUX ÉCOLES », ON A TOUS À Y GAGNER !

70% des élèves du premier degré se rendent à l'école en voiture alors qu'ils habitent à moins de 1500 mètres de l'école." Source ADEME

63 % des trajets domicile/école font moins de 15 mn

Les Rues aux écoles ont été lancées en 2022 à l'occasion du challenge de la mobilité, une fois/semaine, aux heures d'entrée et de sortie des classes sur toutes les écoles du Bouscat. Cette action a permis d'apaiser ces zones habituellement très perturbées par le trafic routier et peu sécurisées pour les enfants. Ce dispositif répond à plusieurs objectifs fixés par la Ville :

- Encourager la pratique de la marche et du vélo
- Sécuriser les trajets et les abords des écoles aux heures de pointe
- Favoriser l'autonomie des enfants sur le trajet domicile/école
- Réduire les émissions de CO2 et les nuisances sonores
- Améliorer la qualité de l'air
- Partager un moment de convivialité le temps d'un trajet

Afin de poursuivre le déploiement, à partir du 6 novembre, les Rues aux écoles s'étendent à 4 jours/semaine sur le périmètre de l'école primaire Centre 1 et l'école maternelle centre sur des horaires élargis : fermeture des voies de 7h30 à 8h40 et le vendredi de 16h15 à 17h. Pour ceux qui ne pourraient pas venir à l'école autrement qu'en voiture, des solutions de stationnement existent à 5mn à pied (temps de trajet réel) de chacune des écoles :

- Parking Dennery (angle Rue Coudol et Georges Lafont)
- Parking Formigé (à côté de La Source)

ENQUÊTE MOBILITÉ

Vos habitudes de déplacements : chacun sa route, chacun son parcours
du 20 octobre au 31 décembre

<https://forms.office.com/e/dLgupH8xe5>
ou flashez le QR code



ÉCOMOBILISÉS TOUTE L'ANNÉE :

Les bonnes habitudes ça s'apprend dès le plus jeune âge et pour encourager les enfants à adopter les mobilités actives dans leur quotidien, des temps forts sont proposés tout au long de l'année :

> **LE MAI À VÉLO** : un mois pour découvrir ou redécouvrir le plaisir du vélo et cumuler le maximum de kms ! Seul, en famille ou entre amis, pour le plaisir, le travail ou les loisirs, votre vélo n'attend que vous !

<https://maivelo.fr>



> **SAVOIR ROULER À VÉLO (SRAV)** : depuis 2023, les écoles élémentaires et la ville du Bouscat initient tous les élèves au déplacement urbain à vélo. Un dispositif qui leur permettra de se rendre au collège dans de bonnes conditions de maîtrise et de circulation ... à vélo.

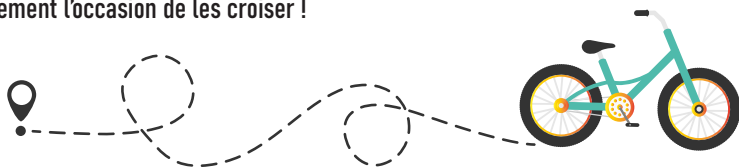
<https://eduscol.education.fr/3230/le-savoir-rouler-velo>

> **APER** : Attestation de Première Éducation à la Route, dispensée par la Police Municipale et délivrée par les enseignants, tous les élèves de CM1 évoluent sur une piste routière dédiée pour découvrir en simulation de circulation le code de la route.



> **LE CHALLENGE DE LA MOBILITÉ INTER-ÉCOLE** : un rendez-vous annuel pour inciter aux mobilités douces sur une semaine d'école. Le Challenge a permis d'expérimenter des dispositifs et de les pérenniser, comme les rues aux écoles par exemple. Quel sera le prochain ? Le pedibus ?

> **LES AMBASSADEURS DES MOBILITÉS** : en partenariat avec Uniscité, la Ville accueille en service civique des jeunes pour promouvoir les mobilités douces au travers d'animations dans la Ville. Vous aurez certainement l'occasion de les croiser !



PETIT MÉMENTO SÉCURITÉ



Piétons, cyclistes, automobilistes, se déplacer en ville impose de respecter les règles du code de la route, évidemment, et d'avoir un comportement adapté. Le partage de la voie publique c'est l'affaire de tous !



> LES ZONES 30

Tous les périmètres aux abords des écoles sont situés dans des zones 30. Les règles de circulation y sont les suivantes :

- > Vitesse limitée à 30km/heure
- > Autorisation pour les cyclistes de circuler dans les deux sens (sauf indication contraire)

Bon à savoir : quand tu traverses la rue dans une zone 30, il faut être encore plus attentif en regardant bien à gauche et à droite.



> À VÉLO

- > Le port du casque est obligatoire jusqu'à 12 ans, conducteurs et passagers
- > La circulation sur le trottoir est autorisée jusqu'à l'âge de 8 ans uniquement
- > En vélo « cargo », tu dois rester calme, ne pas trop bouger et surtout ne pas distraire l'adulte qui conduit le vélo

**À VÉLO :
LES PANNEAUX
DE SIGNALISATION
À CONNAÎTRE**

 ACCÈS INTERDIT AUX CYCLES	 BANDE OU PISTE CYCLABLE CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE AUX CYCLES (DÉBUT ET FIN)	 PISTE OU BANDE OBLIGATOIRE POUR LES CYCLES (DÉBUT ET FIN)	 PANNONCEAU DE CATÉGORIE CYCLE : VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUTORISÉE AUX CYCLES
 SIGNALISATION D'UNE VOIE VERTE : RÉSERVÉE AUX PIÉTONS, AUX CAVALIERS ET AUX VÉHICULES NON MOTORISÉS (DÉBUT ET FIN)	 DOUBLE-SENS CYCLABLE : VOIE À DOUBLE SENS POUR LES CYCLES ET À SENS UNIQUE POUR LES AUTRES VÉHICULES	 TOUT DROIT OU TOURNE-À-DROITE : AUTORISATION DE DÉPASSER LE FEU ROUGE, EN CÉDANT LE PASSAGE AUX PIÉTONS ET AUX VÉHICULES QUI BÉNÉFICIENT DU FEU VERT	 ZONE DE RENCONTRE : PRIORITÉ AUX PIÉTONS ; DOUBLE-SENS CYCLABLE



> EN TROT TINETTE, EN ROLLERS OU EN SKATE

Tu dois toujours « rouler au pas » c'est-à-dire ne pas dépasser 6km/heure et circuler obligatoirement sur le trottoir en faisant bien attention aux piétons. Il faut être particulièrement attentif à l'abord des sorties de garage des maisons et ralentir.